L'AUTRICHE

DANS LA QUESTION

POLONAISE

PAR

ALFRED MICHIELS

Si j'étais un jour, un seul jour,
Le Dieu que la Pologne implore,
Sous ma justice, avant l'aurore,
Le Czar pâlirait dans sa cour.
(BÉRANGER.)

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
GALERIE D'ORLÉANS, 17 ET 19, PALAIS-ROYAL

1863

L'AUTRICHE

DANS LA QUESTION

POLONAISE

PAR

ALFRED MICHIELS

Si j'étais un jour, un seul jour,
Le Dieu que la Pologne implore,
Sous ma justice, avant l'aurore,
Le Czar pâlirait dans sa cour.

(BÉRANGER.)

PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
GALERIE D'ORLÉANS, 17 ET 19, PALAIS-ROYAL

1863

L'AUTRICHE

DANS LA

QUESTION POLONAISE

I

En 1831, le prince Adam Czartoryski, président du gouvernement national de Pologne, commit la faute très-grave de compter sur les promesses des puissances occidentales, de croire à leur sympathie et d'espérer leur secours. Cette faute lui était amèrement reprochée par les Polonais qui ne se faisaient point illusion, qui n'avaient foi que dans la bravoure de la nation et dans sa haine du Moscovite. Le prince ouvrit enfin les yeux; il avoua son erreur, il tâcha d'en atténuer les effets dans une circulaire adressée, le 15 août 1831, aux agents diplomatiques du gouvernement national.

« Un devoir impérieux, dit-il avec tristesse, nous commande aujourd'hui de faire entendre notre voix aux cabinets européens, qui seuls ont encore le pouvoir de seconder nos efforts et de sauver notre cause. Mais nos illusions se sont déjà évanouies, la vérité toute nue s'est montrée à nos yeux; nous ne comptons plus sur l'appui des nations qui pouvaient et qui n'ont pas voulu, qui peuvent encore et qui ne veulent pas nous sauver. Nous n'osons plus ajouter foi aux promesses qu'elles nous ont faites et qu'elles démentent par leur conduite. Nous ne chercherons aujourd'hui notre salut que dans notre désespoir, et nous n'avons confiance que dans les miracles de Dieu et dans notre ferme volonté de périr. »

Plus loin, le président revient sur les espérances dont on a leurré les Polonais, et sur la duplicité des puissances occidentales :

« Nous n'avons point oublié les assurances d'intérêt données plusieurs fois à nos agents par le cabinet britannique; nous nous rappelons toutes celles que vous nous avez rapportées dans vos dépêches. Le gouvernement français nous fit des promesses plus flatteuses encore. Au mois de juin, il nous assura que notre cause était sauvée, et le ministère anglais fit aussi entendre des paroles semblables. On nous de-

manda de tenir encore un mois, puis deux mois, et nous fîmes ce qu'on nous demanda. On nous promit à Paris et à Londres qu'on s'occuperait sérieusement de nos affaires dès que celles de Belgique seraient arrangées; on se servit même de nous pour en hâter le dénoûment, et aujourd'hui que la question belge est résolue et qu'on peut s'occuper de la Pologne, on l'abandonne, on la livre à ses bourreaux!

« Quoique nous connaissions toutes les sinuosités d'une politique tortueuse, nous avions compté sur la noblesse, sur la générosité des gouvernements français et anglais, et cette confiance avait soutenu notre résignation. Nous n'avons pas pu supposer qu'un peuple qui se souleva contre un ennemi dix fois plus fort pour la défense de la plus sainte des causes; qu'un peuple infortuné, accablé de tous les désastres, qui a dû lutter contre des forces supérieures, contre la disette, contre les fureurs d'une contagion meurtrière, contre la neutralité équivoque de deux voisins puissants; que ce peuple, dis-je, eût encore à se méfier de la sincérité de ceux qui se disaient ses amis, et qu'il eût à combattre la cruelle dissimulation de leur politique!

« Si la France et l'Angleterre nous abandonnent aujourd'hui et ne réalisent en rien les espérances qu'elles nous ont données, ce ne sera ni l'acharnement de la Russie, ni l'inimitié de la Prusse, ni l'indifférence de l'Autriche, ce sera la prétendue sympathie de la France et de l'Angleterre qui aura causé notre ruine. »

Voilà ce que déclarait, il y a trente-deux ans, le prince Czartoryski, avec l'éloquence de la douleur. La nation pour laquelle il implorait la justice et la bonne foi de deux gouvernements qui lui avaient promis leur aide, ne fut pas secourue, et un ministre français, un vieux général, osa prononcer à la tribune des paroles... que je ne veux point répéter. N'est-il pas étrange que les mêmes faits se reproduisent de nos jours avec une déplorable exactitude? Après tant de souffrances, de massacres, de spoliations et de ruines, après tant de malédictions lancées contre la Russie par les bouches les plus éloquentes, la Pologne se retrouve en 1863 dans la même situation qu'en 1831. L'indignation l'a soulevée contre un pouvoir féroce et hypocrite, son sang coule de nouveau sur les champs de bataille, ses défenseurs expirent au gibet, sont lâchement fusillés, égorgés, torturés, brûlés vivants, et on la berce encore de vaines promesses, on entame de lentes négociations qui ne doivent pas aboutir, on parle de désarmer ses soldats intrépides, avant de faire droit à leurs réclamations désespérées. Qu'ils ne les écoutent point, ces voix trompeuses; qu'ils restent debout en face de l'oppresseur, qui ne limiterait point ses vengeances. Seize millions d'hommes résolus à périr sont invincibles (1). Douze cent mille Hollandais ont fa-

(1) M. Léonard Chodzko vient de publier une carte de Pologne indiquant les frontières de l'année 1772. On y voit que les possessions russes contiennent 16,000,000 d'habitants; les possessions autrichiennes, 5,500,000; les possessions prussiennes, 3,000,000; total: 24,500,000, sur un territoire deux fois grand comme celui de la France.

tigué la rage de Philippe II, bravé ses flottes, tenu ses armées en échec et si bien épuisé ses finances que l'Espagne ne s'en est jamais relevée : depuis quatre siècles bientôt, elle croupit dans la misère et l'impuissance où l'ont précipitée des pêcheurs de harengs !

Un nouveau danger pour la Pologne, une cause de ruine et de déceptions, qui ne la menaçait pas en 1831, creuse aujourd'hui sous ses pas des galeries souterraines. En 1831, la politique des Habsbourgs ne lui témoignait que de l'indifférence ; c'était tout ce qu'elle pouvait en espérer. Cette politique va plus loin, à l'heure qu'il est. Fidèle au système d'hypocrisie installé à la cour de Vienne par les Jésuites, lorsqu'ils s'emparèrent de la monarchie dans les premières années du dix-septième siècle, le gouvernement autrichien affecte envers les Polonais une sympathie et des intentions libérales, qui ont abusé presque toute l'Europe, qui ont paru même aveugler cette diplomatie britannique dont on ne pénètre jamais la secrète pensée. Le 8 juin 1863, le *Morning-Post* allait jusqu'à dire : « L'Angleterre aimerait mieux voir la Pologne constituée par l'Autriche que par la France : en agissant ainsi, l'Autriche aurait l'adhésion de l'Allemagne, tuerait sa rivale politique, la Prusse, et obtiendrait l'amitié de l'Angleterre. Si elle néglige cette opportunité, elle la regrettera toujours. » Une illusion si dangereuse pour une nation héroïque, défendant avec une énergie sublime ses droits, sa liberté, son existence, n'aurait pu avoir lieu, si on avait connu l'oppression que l'Autriche fait peser depuis quatre-vingt-dix ans sur les Polonais de la Galicie. Là encore le pouvoir impérial s'est environné de ténèbres ; pendant qu'il décimait, abrutissait, plongeait dans la misère, l'ignorance et le désespoir une population malheureuse que lui a livrée un crime politique, pendant qu'il traitait en province conquise un territoire obtenu par la fraude, pour mieux accomplir son œuvre lugubre, il éteignait soigneusement les lumières. Des milliers d'hommes mouraient de faim, mouraient sous le bâton et dans les cachots, sans que l'étranger en eût connaissance. Les oppresseurs affichaient un air de bonhomie à duper Tartuffe lui-même, étalaient aux yeux du monde civilisé les sentiments les plus généreux, cachaient sous des fleurs et de splendides protestations les cadavres de leurs victimes. Le moment est venu de démasquer cette tactique odieuse ; il faut que l'Europe sache à quoi s'en tenir sur la bienveillance hypocrite, sur le faux libéralisme que la cour de Vienne affecte envers la Pologne russe, quand la Galicie, la face prosternée contre terre, se tord et agonise sous la plus astucieuse, la plus cruelle tyrannie. L'Empereur et ses ministres ne cherchent qu'à endormir les puissances occidentales, pour laisser au Tzar le temps d'accabler les Polonais, en multipliant ses soldats et ses bourreaux. (1).

(1) « Chargez-vous d'acheter l'Autriche, afin qu'elle endorme la France, » disait Catherine II au prince Henri de Prusse, en 1770. — (*Mémoires sur la Révolution de Pologne* Paris, 1806.)

Des renseignements publiés à Vienne même, sous les yeux de la cour, pendant les années 1807, 1808 et 1809, quand le principe des nationalités n'inquiétait pas les Habsbourgs, font de la Galicie un hideux tableau. A cette époque déjà, une province si fertile, que la nature a douée de toutes les ressources, était tombée dans un dénûment horrible et une prostration effrayante. Les paysans ne vivaient plus comme des hommes. L'ignorance, la faim et l'ivrognerie, entretenues par le gouvernement, l'espionnage et la schlague les abaissaient presque au rang des animaux. Les voyageurs éprouvaient à la fois la plus pénible surprise et l'embarras le plus cruel pour eux-mêmes. S'ils arrivaient le soir, je ne dirai point dans un hameau ou dans un bourg, mais dans une ville importante, ils n'étaient pas sûrs de trouver une botte de paille qui leur tînt lieu de matelas. S'ils traversaient les plaines, ils ne pouvaient se procurer une goutte d'eau propre et buvable; s'ils s'engageaient au milieu des montagnes, ils cherchaient inutilement un morceau de pain. La bière qu'ils découvraient par hasard, avait l'acidité du vinaigre. L'unique denrée qui ne leur manquait point, c'était l'eau-de-vie. Le pain qu'ils finissaient par obtenir, aliment ignoble, composé de farine, de son et d'avoine écrasée, grossièrement cuit sur la cendre, mettait en réquisition toutes les forces de leur estomac. Demandaient-ils dans les auberges des villes quelque nourriture, l'hôtelier leur répondait ingénuement qu'il n'avait rien à leur offrir, mais qu'il leur donnerait du feu pour apprêter leur repas, s'ils trouvaient des vivres; force leur était d'aller de maison en maison, la bourse à la main, et de solliciter un morceau de viande ou des œufs, qu'ils payaient un prix excessif, quand on voulait bien écouter leurs prières (1).

Et quels spectacles rebutants frappaient leur vue! Ce qu'on nomme un village, dans la Pologne autrichienne, n'a aucune similitude avec nos hameaux. Il est bien rare qu'on y voie une demeure quelconque bâtie en pierres ou en briques. Les chaumières ont presque toutes l'aspect le plus misérable. Ce sont des cabanes en planches, en troncs d'arbres superposés, que couvre une toiture de paille. Quelquefois même les murs, ou, pour mieux dire, les parois sont de simples haies, que l'on a ourdées, à l'intérieur et au dehors, avec de l'argile. La lumière entre par un trou garni d'un verre épais et grossier, qui a de dix à vingt centimètres dans l'un et l'autre sens. Communément il n'y a pas de cheminée; au centre de la pièce, un foyer ouvert ou un four sert à cuire les aliments, à chauffer l'habitacle pendant l'hiver. La fumée y tourbillonne, puis s'échappe par la porte. Les serrures des chaumières, aussi bien que des granges, sont en bois, car la cour de Vienne redoute le métal dont on forge les armes, le maintient au plus haut prix et n'en confie la vente qu'à des hommes sûrs, à des trafiquants de race germa-

(1) Ueber das Reisen in Galizien. (*Merkwürdigkeiten des œsterreichischen Kaiserthumes*, von Dr Franz Sartori, vierther theil, p. 173. — Vienne, 1809.)

nique. Pour débiter la quincaillerie, les outils en fer, la vieille ferraille même, il faut obtenir d'abord une permission expresse de la Chancellerie aulique. Tourmentée d'une perpétuelle inquiétude, elle n'autorise ce commerce que dans les chefs-lieux de canton et dans les villes importantes, où la police peut le surveiller, où une garnison en atténue les périls.

Pendant les mois lugubres, qui, au delà des Karpathes, font descendre le thermomètre jusqu'à vingt et vingt-deux degrés au-dessous de zéro, les cochons, les veaux, les poules, les hommes et les chiens logent ensemble, pêle-mêle, sans que rien les sépare. Les cultivateurs galiciens ne connaissent pas les lits : un peu de paille, sur laquelle ils s'étendent avec leur costume du jour, leur en tient lieu. Les ouvriers, les domestiques de la bourgeoisie, les valets même des grands seigneurs n'ont point pour se reposer de couche plus moelleuse et plus chaude.

Quant à l'aspect général du hameau, du village ou du bourg, c'est un emblème de folie. On croirait qu'un homme ivre a marqué au hasard la place des huttes. Elles ne forment pas de rues, n'ont aucun alignement. L'une tourne un de ses angles vers la route, l'autre sa partie postérieure ; l'une s'en rapproche, l'autre s'en éloigne. Le fumier encombre, salit le devant de presque toutes, et le chaume qui les abrite n'en diffère pas beaucoup. Nul arbre fruitier n'égaie les environs ; le vert monotone des prairies délasse seul la vue attristée. Dans ces hideux séjours, les poëtes bucoliques eux-mêmes prendraient en horreur la vie des champs (1).

Les créatures qui les habitent sont dignes du local où elles se retirent pendant la nuit. Opprimés, bâtonnés, dépouillés, sans avenir et sans consolation, les paysans galiciens se sont laissés choir dans cet abîme de découragement, où la volonté expire, où l'homme ne cherche qu'à oublier sa douleur, son abaissement, sa misère et son impuissance, où des peuples entiers se suicident lentement, parce qu'une nation ne court pas au devant de la mort et ne se jette pas tout à coup entre ses bras comme un individu. Cette prostration est justement le but que voulait atteindre la cour impériale. L'Autriche saigne à blanc les populations pour prévenir toute résistance. On domine aisément un homme qui se traîne au lieu de marcher, un homme qu'un souffle renverse. Il obéit toujours, et quand ses forces le trahissent, quand il ne peut exécuter complétement l'ordre du prince, il meurt sur sa tâche sans faire entendre un murmure. Les Habsbourgs ont pratiqué ce système en Espagne, en Amérique, en Portugal pendant une occupation de soixante années, en Italie, en Bohême et dans les Pays-Bas. Lorsqu'ils possédaient le royaume de Naples, trente mille cultivateurs désespérés abandonnèrent la Pouille et la Calabre, leurs terres et leurs fermes, pour aller s'établir en Turquie, où on les traitait plus chrétienne-

(1) Die pohlnischen Bauern in Galizien (*Merkwürdigkeiten des Œsterreiches*, par le docteur Franz Sartori, t. IV, p. 251 et suiv.)

ment (1). La maison d'Autriche ne compte jamais sur la bonne volonté, sur l'amour, sur la reconnaissance des populations, mais les traite comme les animaux sauvages que l'on affame pour les dompter, que l'on musèle, que l'on environne de grilles, et que l'on tue, si l'on doute de leur obéissance. Aussi quelle affection elle inspire ! Comme ses sujets la bénissent !

Cet invariable système, elle l'a rigoureusement appliqué en Galicie. Les bourgeois, le plus grand nombre des juifs et surtout les agriculteurs y végètent dans un complet dénûment. Les laboureurs polonais ne mangent du pain bis que pendant trois ou quatre mois de l'année ; pendant cinq ou six mois ils vivent de pommes de terre cuites à l'eau sans le moindre assaisonnement. Lorsqu'arrivent les beaux jours, n'ayant plus de provisions, ils dévorent des herbes sauvages. Cette nourriture insuffisante et malsaine les rend jaunes, les fait enfler comme des hydropiques; la fièvre les emporte par milliers, surtout les enfants et les personnes d'un âge mûr : sur cent nouveau-nés, soixante au moins n'atteignent pas six ans. Les vieillards sont pour ainsi dire inconnus en Galicie ; on aurait peine à y trouver un homme de soixante-dix ans (2). La mort fauche sur les pas de la politique autrichienne.

Ce n'est point que le blé manque ni les autres céréales; le territoire en produit trois fois plus que ne l'exigeraient les besoins de la population ; mais les impôts sont si monstrueux et les espèces tellement rares, que souvent la récolte entière ne suffit pas pour payer la contribution directe. Quand l'Autriche s'empara de la province, elle taxa les propriétaires fonciers à douze pour cent du revenu. Bientôt après elle exigea vingt-quatre pour cent. L'impôt fut doublé en 1816. Jusqu'en 1815, on prétextait les nécessités de la guerre. Quand la paix fut conclue et l'Europe entière dans le calme, on invoqua la pénurie qu'une lutte opiniâtre et sanglante avait occasionnée au Trésor. Les considérants de l'ordonnance motivaient ainsi l'augmentation inattendue : « C'est pendant la guerre que l'on reçoit les blessures, et c'est pendant la paix qu'il faut les guérir. » En 1852, on accrut tous les impôts de cinq pour cent (3). Le cultivateur galicien ou le propriétaire paye donc, au moment où je parle, cinquante-trois pour cent sur le produit de ses terres. Quel agriculteur en France voudrait travailler dans d'aussi affreuses conditions? Le gouvernement a d'ailleurs basé l'évaluation des grains sur les prix de 1792, les céréales étant alors beaucoup plus chères qu'à présent par suite d'une guerre générale, et parce que le pays n'avait pas encore supporté aussi longtemps l'oppression autrichienne. Quand

(1) *L'Espagne depuis Philippe II jusqu'à l'avènement des Bourbons*, par Ch. Weiss; t. Ier p. 215.

(2) Kubrakiewicz, *Essai sur le gouvernement paternel de l'Autriche*, p. 75.

(3) *Galicie et Krakovie*, ouvrage rédigé par plusieurs fonctionnaires du gouvernement utrichien en Galicie, et publié à Paris, aux frais des patriotes polonais, en 1856.

l'autorité saisit le froment par mesure fiscale, elle le vend aux enchères dix fois moins qu'elle ne l'a estimé en réglant la taxe (1).

Une bonne récolte ne soulage pas la misère du peuple, ne le préserve point de la famine; comme on travaille surtout en vue de l'exportation, le blé sort du territoire. Pour comble de malheur, ou l'abondance diminue le prix des céréales, et elles rapportent moins au cultivateur, ou la cour augmente le taux de la contribution. La nature a beau être généreuse, venir au secours du paysan, le chef de l'État sait annuler ses bienveillants efforts, et arrache des mains du travailleur le pain qu'il va porter à sa bouche.

Que faire? S'occuper d'industrie? Mais on rencontre là des obstacles infranchissables. Sans doute aucune loi ne défend d'établir des manufactures en Galicie; au contraire, il est permis à tout sujet autrichien d'en fonder une ou plusieurs.... avec l'autorisation du gouvernement. Or, on l'obtient à des conditions tellement onéreuses, qu'elles valent une prohibition presque absolue. Il faut adresser d'abord une pétition au bourgmestre, ensuite à l'administration du cercle ou district, puis au gouvernement de la province, puis à la chancellerie aulique. Or, pendant qu'ils suivent cette échelle d'oppression, les solliciteurs payent de degrés en degrés certains droits fixes, et achètent en outre les bonnes grâces des fonctionnaires. Le gouvernement impérial leur accorde enfin la permission demandée, mais leur impose du même coup une taxe arbitraire, payable avant toutes choses, et tellement forte, qu'ils renoncent à l'entreprise, ayant d'avance la certitude de se ruiner. Dans toute l'Irlande autrichienne, il n'y a qu'une manufacture de gros draps, à Mikulince. Un seigneur polonais, M. Mionczynski, avait obtenu, après maints efforts et maintes dépenses, le droit d'en établir une autre à Zalosce. Il fait construire des ateliers, des magasins, achète en Angleterre les outils, mécaniques indispensables, embauche des ouvriers, et, suivant les prescriptions de la loi, annonce aux autorités compétentes que la fabrication va commencer. Le gouvernement alors lui impose une patente de 10,000 florins (vingt-cinq mille francs), et exige qu'il paye d'avance la première année. M. Mionczynski, découragé, ferme ses bâtiments, congédie ses ouvriers, laisse le temps miner des constructions qui auraient pu vivifier tout le pays. Pour ouvrir une pharmacie, un magasin de fers, un commerce d'épiceries ou d'autres marchandises, on est réduit aux mêmes formalités : la chancellerie aulique, à Vienne, peut seule donner l'autorisation définitive, et ce privilége si difficile à obtenir, elle le réserve presque toujours aux trafiquants de race germanique.

Un homme industrieux ayant voulu fonder en Galicie une fabrique de machines agricoles, demanda humblement la permission. L'autorité la refusa, en déclarant qu'elle ne voyait pas la nécessité des machines

(1) *Essai sur le gouvernement paternel de l'Autriche*, par Kubrakiewicz, licencié en droit autrichien, p. 76.

agricoles. D'autres songèrent à monter une fabrique de toiles ; on réunit les capitaux, on pria le gouvernement de les laisser travailler, accomplir leur œuvre salutaire : le sphynx autrichien délibéra longtemps, puis refusa. La Chambre de commerce de Krakovie jugeait opportun, indispensable même, de construire une halle destinée à la vente des laines. Chaque année, les provinces germaniques de l'Empire en achètent à la Galicie pour quatre millions de francs, et les renvoient sous forme d'étoffes, qui coûtent aux Polonais cinq millions de main-d'œuvre. Un tel négoce mérite bien qu'on lui élève un abri. La cour de Vienne s'y opposa. Pour quel motif? Sans doute parce qu'elle croyait un marché utile à la province. En général, toutes les matières premières que la nature accorde aux Galiciens, il faut qu'ils les exportent sur le territoire allemand, d'où elles reviennent en produits manufacturés. L'industrie germanique ne redoute pas la concurrence de l'industrie polonaise : elle l'étouffe dans le berceau.

Ajoutons que la cour de Vienne laisse cette province sacrifiée sans routes, sans canaux, sans chemins de fer; sur des voies pitoyables, les moindres transports demandent un temps énorme, coûtent un prix excessif; plusieurs attelages sont nécessaires pour tirer une voiture à demi chargée (1).

D'une autre part, le gouvernement, qui ne fonde pas d'écoles, a établi partout des cabarets, où l'on vend au peuple une détestable eau-de-vie de pommes de terre. Ces cabarets sont tenus par des juifs. Ruinés, abrutis, menacés constamment de la bastonnade, délabrés de corps et d'intelligence, les paysans viennent y chercher l'oubli de leurs maux. S'ils n'ont point de numéraire, les Israélites leur vendent à crédit, et se font payer au moment de la récolte, soit en grains, soit en argent, ou pour mieux dire en papier-monnaie, car les espèces sont une curiosité en Galicie. L'État, qui devrait protéger les citoyens contre un vice dégradant, les y pousse, les y enfonce sans remords, les tient plongés dans la boue, comme ces damnés sur lesquels le poëte de l'enfer s'apitoie lui-même en décrivant leur supplice.

De là les visages blêmes et bouffis par l'alcool, les yeux éteints, les allures chancelantes qu'on observe dans chaque bourgade et même dans chaque petite ville. Le matin surtout, on y voit errer des espèces de fantômes. Les paysans qui sortent de leurs chaumières n'ont qu'un pantalon de toile, par dessus lequel retombe leur chemise ; les femmes portent, au lieu de robes, des haillons dégoûtants, ou même des morceaux d'étoffe roulés autour d'elles. Pâles, affaissés, cadavéreux, bâillant, étirant leurs bras au-dessus de leur tête, les cheveux roidis par la malpropreté, ces victimes d'un implacable système ressemblent à des morts qui viennent d'abandonner leur fosse : on croirait que la trompette fatale les a sommés de comparaître au jugement dernier.

Quelles affreuses scènes décrivent certains ouvrages publiés dans la

(1) *Recherches statistiques sur l'Autriche*, dans le *Fraser's Magazine* de 1860

capitale même de l'Autriche ! Souvent autour des cabarets, hommes et femmes, complétement ivres, sont étendus, se roulent, dorment au milieu de la fange. Si on ouvre la porte de la taverne, une exhalaison infecte, où domine l'âcre vapeur de l'alcool, blesse l'odorat. Une foule de buveurs, ayant perdu toute lucidité d'esprit, jonchent la terre battue qui forme le sol de la cabane. D'autres luttent à coups de pieds, à coups de poings, s'arrachent mutuellement les cheveux. A dix heures du matin, maris et femmes, maîtres et domestiques, ont déjà perdu la raison. Les charrues ne sont conduites que par des laboureurs qui peuvent à peine se tenir sur leurs jambes, qui se traînent hébétés derrière leurs chevaux (1). Comme dans une certaine île où descend Gulliver, les animaux, dans l'Irlande autrichienne, semblent posséder plus d'intelligence et de vertus que les hommes. Chose effroyable à dire pourtant, cette dégradation morale, cet affaiblissement matériel, ce manque absolu d'idées nobles, permettent seuls au rustre galicien de supporter sa misérable condition.

Quel respect de lui-même, en effet, quel espoir dans l'avenir peut conserver une nation traitée sans cesse comme on ne traite pas les plus vils animaux ? Les paysans, les domestiques des deux sexes, les ouvriers et les ouvrières, en un mot toutes les personnes qui ne possèdent ni terrains, ni maisons, ni établissement commercial, ni fabrique, sont soumises pour les règlements d'administration ou de police à des peines corporelles : les hommes aux coups de bâton, les femmes aux coups de verges sur les fesses nues. Les bourgmestres, les agents de police, les employés de cercle ou district, les seigneurs ou leurs mandataires ont le droit de faire administrer, sans enquête et sans jugement, cette peine dégradante. Aussi tous les agents de police, tous les gendarmes autrichiens (*landsdragonen*) portent-ils une canne suspendue à une pièce de buffleterie, pour rosser immédiatement qui bon leur semble. Et comme un certain nombre de coups peuvent occasionner la mort, les plus fiers tremblent devant eux, s'abaissent et s'avilissent, perdent tout sentiment de dignité humaine (2).

(1) Sartori, *Merkwürdigkeiten des Oesterreiches,* p. 252 et suiv. — Bisinger, *General-Statistik des œsterreichischen Kaiserthumes,* t. II, p. 174 et 175.

(2) Kubrakiewicz, pages 70 et 173. — Quoique favorable au gouvernement autrichien, George Kohl, dans son livre intitulé : *Cent jours en Autriche* (1842), cite un remarquable exemple du système d'extermination préventive que les Habsbourgs pratiquent depuis trois cents ans. A Szegedin, une forteresse hongroise, il vit cinq cent soixante prisonniers italiens, détenus sans jugement, vêtus de grosse toile grise et coiffés d'un bonnet de même étoffe. Quel était leur crime ? On ne leur imputait aucune faute. Seulement, comme c'étaient des hommes de mérite, qui aimaient leur patrie, et qu'à l'occasion *ils auraient pu devenir dangereux,* on les avait enlevés, séquestrés, on les retenait indéfiniment sous les verroux. « Ce qu'il y a de plus douloureux dans leur position, dit le voyageur, c'est que, n'étant pas même accusés, nul d'entre eux ne sait combien de temps il restera captif. Ils sont perpétuellement torturés par le doute. Leur agonie d'anxiété serait moins cruelle s'ils pouvaient entrevoir un terme à leur emprisonnement arbitraire, ne dussent-ils recouvrer leur indépendance qu'au bout de trente ans. » Et George Kohl ne s'indigne pas !

La cour de Vienne recueillit promptement les fruits de son odieuse politique. Pendant les guerres contre la France républicaine et impériale, on leva des recrues en Galicie comme dans les autres provinces. Elles furent presque entièrement inutiles. Ces hommes, accoutumés dès l'enfance à boire une exécrable eau-de-vie, à manger très-peu, ne pouvaient supporter un régime plus sain. Leur estomac ne digérait pas la nourriture des troupes : les aliments y tombaient comme des pierres. Très-faibles déjà, ils devenaient bientôt malades. Si le corps d'armée exécutait une marche, leurs genoux ne tardaient pas à fléchir; force était de les abandonner en pleine campagne, où beaucoup d'entre eux mouraient d'épuisement et de lassitude. Un grand nombre expiraient dans les hôpitaux, et le reste formait la partie la moins solide des armées impériales. Ces squelettes ambulants ne pouvaient soutenir le choc de nos impétueux et vigoureux soldats. Une province très-fertile, aussi étendue que la Belgique et la Hollande, où croupissent à l'heure qu'il est cinq millions cinq cent mille habitants, fut donc pour l'Autriche comme un territoire désert, quand elle avait le plus grand besoin de troupes. Il fallait, en cas de péril, les protéger contre l'invasion à l'aide de régiments levés ailleurs (1).

Au surplus, la tyrannie autrichienne courbe tous les fronts sous le même niveau, assied l'indigence à tous les foyers. Un seigneur galicien qui ne possède qu'un village de quarante ou cinquante chaumières, trois ou quatre mille journaux de terrain, avec les étangs, moulins, auberges qui en dépendent, ne peut souvent mettre deux fils dans un pensionnat. La majorité des nobles ne parviennent point à solder les impôts dont le gouvernement les accable. Neuf sur dix n'ont plus la libre disposition de leurs biens; le fisc a tout saisi, tout séquestré, faute de paiement des contributions; il les fait exploiter pour le compte du trésor jusqu'à l'entier acquittement des sommes réclamées. Figurez-vous, par suite, quelle déplorable existence doit mener cette aristocratie dans ses manoirs déserts! Pas d'argent, pas de revenus; il faut emprunter aux juifs, économiser même les produits de la basse-cour et du potager, vivre habituellement de pain, de légumes et d'eau fraîche. Poussés à bout, les seigneurs finirent par adresser au gouvernement une pétition, dans laquelle ils le suppliaient de prendre leurs domaines et de leur assurer des aliments. La cour de Vienne repoussa leurs prières, leur défendit même de lui adresser à l'avenir des doléances et des propositions pareilles. S'ils étaient dans la peine, le chef de l'État voulait l'ignorer; en sujets loyaux et fidèles, ils devaient ménager la sensibilité de son cœur!

Le grand nombre de juifs établis dans la Pologne autrichienne met le comble au dénûment des agriculteurs. Non-seulement ces trois cent mille étrangers tiennent tous les débits de boisson, toutes

(1) Sartori, t. IV, p. 268.

les auberges, mais ce sont eux qui exercent toutes les industries. On ne peut demander qu'à eux des objets fabriqués : ils sont tailleurs, cordonniers, distillateurs, travaillent l'or et l'argent, polissent les pierres précieuses, gravent, tissent, construisent, prêtent sur gages; sauf le métier de forgeron et celui de charpentier, qu'ils n'aiment point, ils pratiquent tous les arts nécessaires à la vie. Les champs mêmes qu'ils louent aux nobles sont les mieux cultivés; la bière brassée par eux est la seule buvable. Partageant avec les seigneurs le droit exclusif de voyager, ils font tout le commerce. Ils remplacent donc la classe moyenne, qui n'existe point en Galicie. Mais les indigènes les voyant tout faire, percevoir même les péages, leur attribuent, non sans raison, une partie de leurs maux, les regardent comme une troupe d'envahisseurs qui paralysent l'activité nationale. Ils donnent pour preuve qu'ils exportent les matières premières et inondent le pays de marchandises fabriquées au dehors. Les artisans, par suite, n'ont plus qu'à se croiser les bras (1). Mais les Juifs pourraient-ils ainsi accaparer toutes les professions lucratives, si la cour de Vienne ne les y autorisait, ne les y aidait, afin d'appauvrir la population, de l'énerver, de la tenir sous le joug par l'excès de la misère?

Ainsi protégés, ne croupissant plus dans la détresse comme pendant le moyen âge, les Israélites forment le contraste le plus frappant avec les Galiciens. Aux mines chétives, aux traits difformes, au teint couperosé, à la servile attitude qui caractérisaient jadis les enfants d'Abraham, ont succédé de beaux types régulièrement dessinés, des yeux magnifiques où le soleil d'Orient semble avoir concentré sa lumière, un noble maintien et d'élégantes proportions. Tous les voyageurs admirent la délicatesse de leurs mains, leurs brillants cheveux noirs bouclés près des oreilles. La pâleur mate de leur visage rappelle seule encore les privations, les douleurs et la servitude qui ont accablé leurs aïeux. Non point qu'ils soient exempts de toute oppression, à l'abri de toute injustice; mais leur adresse et leur souplesse atténuent les effets de leur dépendance.

Le costume des deux sexes contribue à relever leurs avantages extérieurs. Les hommes portent un long caftan presque toujours en soie noire, qu'une ample ceinture serre autour de la taille; un bonnet de forme élégante et orné de fourrure couvre leur tête. Les femmes sont aussi vêtues d'habits flottants, drapés avec goût, et se couronnent d'un turban aux vives couleurs; les plus riches le parent de perles et de diamants. On croirait voir les personnages de la Bible, les patriarches, les apôtres, les belles filles de l'Idumée, le Christ lui-même et ses disciples, tels que les ont représentés les maîtres italiens. Suivant le témoignage de Kohl, non-seulement ils soutiendraient la comparaison avec les nobles créatures imaginées par les grands peintres, mais les éclipseraient

(1) Kohl, *Voyages dans l'intérieur de la Russie.* (L'auteur visita la Galicie à son retour.) — Sartori, *Merkwurdigkeiten des œsterreicheschen Kaiserthumes*, t. Ier, p. 274.

souvent. Et comme tous n'exercent pas des professions distinguées, à beaucoup près, on ne peut voir sans un extrême étonnement cette race majestueuse s'occuper de soins vulgaires et d'ignobles trafics. Il semble qu'on ait sous les yeux le roi Salomon brocantant de vieux habits, Josué, Daniel ou saint Mathieu faisant tous leurs efforts pour vendre aussi cher que possible un quartaut de mauvaise bière.

Ces étrangers seuls connaissent donc le bien-être et l'opulence; les indigènes sont accablés de tous les malheurs et victimes de toutes les oppressions. La rareté de l'argent, la détresse générale, sont devenues telles, qu'un fonctionnaire avec huit cents francs de solde est mieux logé, mieux nourri qu'un seigneur qui possède un village, cinq ou six mille arpents de terre et gouverne cinquante ou soixante familles agricoles. L'impôt du timbre à lui seul suffirait pour paralyser tout commerce et toute industrie. Un billet de 24,000 florins polonais, en 1833, payait une taxe de 24 florins; en 1840, de 49 florins; depuis 1856, il coûte 424 florins. Les contrats de fermage ou de loyer occasionnent des dépenses non moins excessives. Un engagement de cette espèce, en prenant pour base la somme de 24,000 florins, payait, en 1833, 24 florins de timbre; en 1840, 280 florins; depuis 1850, il coûte 744 florins. Un immeuble de 200,000 florins, que l'on vendait en 1833, exigeait de ce chef un déboursé de 200 florins; en 1840, de 400 florins; depuis 1850, les mêmes frais montent à 7,000 florins (1).

Par une conséquence infaillible, toutes les transactions languissent ou avortent dès le début. On s'arrête, quand on voit les abords de la route semés de pareilles fondrières. Mais les autres contributions, qu'il faut solder quand même, le gouvernement les exige avec une rigueur impitoyable. Tous les habitants de la Galicie doivent acquitter leurs impôts par semestre. Quand ils laissent passer le terme obligatoire, le percepteur dresse une liste des retardataires. Le gouverneur du cercle ou du district requiert la force armée; si les délinquants appartiennent à la classe des paysans ou des bourgeois, on loge un ou plusieurs fantassins chez eux; chez les seigneurs, un détachement de cavalerie avec ses officiers. Les malheureux, que l'indigence accable, doivent nourrir les hommes et les chevaux, payer en outre six kreutzers par jour à chaque soldat pendant la première huitaine, douze kreutzers pendant la seconde et ainsi de suite proportionnellement. Si, au bout de deux mois, l'individu coupable de pauvreté n'a pas acquitté sa dette, le commissaire du district se rend à sa demeure, saisit le bétail, les meubles, les fruits, les céréales, puis les vend à l'enchère.

Pourquoi donc les habitants de cette province désolée n'émigrent-ils point comme les Maures d'Espagne, comme les fermiers de la Pouille et de la Calabre, comme les Bohémiens et les Hongrois au dix-septième siècle? Pourquoi ne couvrent-ils point l'Europe de leurs bandes affamées et déguenillées? La cour de Vienne a prévu leur désir de quitter

(1) *Galicie et Krakovie*, Paris, 1866.

la geôle à ciel ouvert où ils se traînent comme des fantômes, et elle a établi des gardiens pour les retenir sous sa domination paternelle. Aucun sujet de l'Autriche ne peut émigrer sans l'autorisation du gouvernement, et cette autorisation, il ne l'accorde que moyennant un droit très-fort, proportionné au rang et à la fortune des individus. Les pauvres, qui ne peuvent s'affranchir de la tutelle impériale, sont donc enchaînés dans leur dénûment. Jour et nuit, des chasseurs (*jægers*), portant une carabine à double canon, perpétuellement chargée, surveillent la frontière galicienne : ils ont ordre de tuer à l'instant même quiconque voudrait émigrer, ou seulement franchir la lisière du territoire, sans avoir payé sa rançon au Trésor (1). Voilà les liens d'affection et de reconnaissance qui attachent les Polonais à la dynastie des Habsbourgs!

II

Si la Galicie avait eu des institutions politiques, une assemblée nationale régulièrement choisie, elle aurait pu protester contre le système d'épuisement et d'avilissement que lui appliquait la cour de Vienne; mais elle avait été réunie *sans conditions* à la monarchie, déclare avec ingénuité le professeur Bisinger (2). Elle était donc soumise au régime du bon plaisir. La partie occidentale n'avait aucune espèce de représentation : dans la partie orientale, une diète se réunissait pour seconder les vues et obéir aux injonctions de la cour. Les lettres-patentes du 13 juin 1775, qui réglaient ses droits, les limitaient à chercher les moyens les plus judicieux pour exécuter les ordres du cabinet impérial. Le texte dit ouvertement : *Non quæstio an, sed quæstio quomodo?* L'assemblée se composait de prélats et de nobles, auxquels on adjoignait seulement deux bourgeois de Lemberg.

En 1817, quand on parlait de constitutions dans l'Europe entière, et que la France humiliée avait obtenu elle-même une charte royale, l'empereur François II prit la résolution magnanime d'accorder à la province confisquée par l'Autriche un simulacre de représentation. Ce fut un développement du système déjà établi. Le nouveau parlement, troupe de muets et d'infirmes, s'assemblait chaque année au mois d'octobre. On inaugurait la session avec une pompe solennelle : toute la garnison de Lemberg était mise sur pied, formait la haie et portait les armes quand les députés passaient en voiture. Le cortége avait pour

(1) *Essai sur le gouvernement paternel de l'Autriche*, par Michel Kubrakiewicz, licencié en droit autrichien, p. 70.

(2) *General statistik des œsterreichischen kaiserthumes*, t. II, p. 160 (Vienne, 1808). L'auteur occupait une chaire de statistique à l'École militaire de Vienne, fondée par Marie-Thérèse.

ornement principal l'archevêque catholique, primat du royaume de Galicie. On voyait d'abord paraître un chanoine monté sur un cheval blanc, qui tenait de ses deux mains un crucifix haut de trois mètres; puis venait le prélat dans un carrosse doré, traîné par six chevaux; douze laquais ou chasseurs faisaient piaffer à l'entour leurs quadrupèdes. Dieu, en cette occasion, servait à rehausser le faste de son ministre, ouvrait humblement le cortége de son serviteur, comme le remarque un écrivain du pays. Le gouverneur de la province s'asseyait au fauteuil présidentiel, et la toile se levait... je veux dire la cérémonie commençait.

Les membres de la diète ne devaient pas à l'élection l'honneur d'y siéger. Les représentants fixes de quatre classes y entraient de droit : 1° tous les archevêques, tous les évêques de Galicie et deux chanoines par chapitre; 2° tous les princes, comtes et barons; 3° tous les nobles payant un impôt foncier de 300 florins polonais, environ 200 francs (1); 4° le bourgmestre de Lemberg et un bourgeois de la même ville choisi par lui (le bourgmestre est toujours un Allemand et un conseiller secret de l'empereur, *geheimrath*). Cette assemblée délibérative n'avait pas le droit de délibérer.

Elle devait d'abord écouter dans un respectueux silence les propositions faites par le gouverneur comme interprète de la cour. Il lui était enjoint de les approuver sans discussion, sans se permettre de les voter. On les supposait admises d'avance. *Non quæstio an, sed quæstio quomodo?* C'est l'obéissance passive appliquée au régime constitutionnel. La diète s'occupait ensuite de répartir l'impôt foncier, l'impôt des boissons et toutes les taxes qui pullulent dans l'Empire autrichien; puis elle donnait des renseignements sur les intérêts de la province, si on les lui demandait. Elle veillait à la conservation des titres de noblesse, et enfin elle pouvait adresser des pétitions au chef de l'État, pourvu que le président n'y mît pas obstacle et voulût bien les signer. La session durait deux ou trois jours, après quoi les membres de la diète allaient se reposer de leurs fatigues.

Ce droit de pétition, le seul qui leur fût accordé, n'était pas lui-même très-sérieux. Chaque fois qu'ils voulaient en faire usage, le gouvernement central repoussait leurs demandes sous les prétextes les plus frivoles. Il semblait n'avoir d'autre but que de mystifier les signataires. Donnons quelques spécimens de ses divertissantes objections.

1818. La diète demande qu'une Faculté de médecine soit établie à l'Université de Lemberg.

Réponse : « Il y en a une à Vienne. »

1822. La diète exprime le désir qu'on admette un plus grand nombre d'élèves dans les colléges de Lemberg.

Réponse : « Cette augmentation du chiffre des étudiants nuirait au succès des études. »

(1) Le florin polonais vaut soixante-cinq centimes.

1827. L'assemblée prie humblement la cour de diminuer l'impôt foncier, qui écrase l'agriculture.

« On doit se fier à la sollicitude de l'empereur pour la prospérité du pays, » répond le gouvernement.

1828. La diète demande que l'on établisse dans la province une institution de crédit foncier.

Réponse : « On y pensera. »

1829. Les représentants s'élèvent contre le taux excessif de l'impôt sur les boissons, notamment sur l'eau-de-vie. Cette taxe, dans le chef-lieu, montait à cent vingt-deux pour cent de la valeur réelle, et à soixante pour cent dans la province. En faisant ses calculs de recettes, le ministère les avait basées sur l'hypothèse que chaque famille devait consommer vingt-sept litres d'eau-de-vie à la campagne, et le double dans les villes. Le propriétaire du domaine acquittait l'impôt réglé de cette manière, que l'on bût ou non le liquide.

Réponse de l'autorité : « On y songera. »

1830. La diète supplie le gouvernement de diminuer le prix du sel, attendu qu'il exploitait les mines prodigieuses de Wiéliczka, et vendait le sel douze cents pour cent au-dessus de sa valeur primitive.

Refus absolu, escorté de cette observation, « que l'empereur, dans sa sollicitude paternelle, a découvert d'autres moyens pour soulager le peuple. »

Trois pétitions demandant qu'on fît usage de la langue polonaise dans les écoles et les tribunaux ne furent pas mieux accueillies. Les nobles et les bourgeois voulaient subventionner de leurs propres fonds un théâtre polonais : on repoussa deux fois leur supplique. Le gouvernement autrichien semble toujours persifler et narguer les populations, qu'il garrotte pour les dépouiller et les soumettre.

A cette constitution dérisoire, l'empereur François-Joseph, le 26 février 1861, a substitué une charte locale d'une plus sérieuse apparence.

La Galicie a maintenant une diète de cent cinquante membres qui règle les affaires de ces provinces. On y voit siéger les archevêques des trois communions chrétiennes domiciliés à Lemberg, les deux évêques de Przemysl, l'évêque de Tarnow, l'évêque de Stanislawow, les recteurs des deux universités de Lemberg et de Krakovie, quarante-quatre députés des grands propriétaires, vingt-trois députés nommés par les villes, par les chambres de commerce et d'industrie, soixante-quatorze députés des communes rurales. L'empereur choisit le président et le vice-président de l'Assemblée parmi les membres qui la composent. Tous sont élus pour une période de six années. La diète, que le prince convoque tous les ans, sauf les cas exceptionnels, se réunit dans la ville de Lemberg. L'empereur peut toujours la dissoudre, mais il doit fixer en même temps l'époque des nouvelles élections.

Un comité nommé par la diète la représente dans l'intervalle des sessions. Il garde son mandat aussi longtemps que les députés eux-mêmes.

Ses membres doivent fixer leur domicile à Lemberg, et reçoivent une indemnité pendant l'exercice de leurs fonctions.

Le gouvernement et la diète ont le droit l'un et l'autre de proposer des lois concernant les affaires de la province. Pour chaque loi, l'approbation du gouvernement et celle de la chambre sont nécessaires.

La diète ne peut s'occuper que d'un certain nombre d'objets : l'agriculture, les monuments publics bâtis aux frais de la province, les institutions charitables fondées et entretenues par elle, le programme et la vérification de ses dépenses ordinaires ou extraordinaires, le budget de ses recettes, les affaires des communes, les détails du culte et l'organisation des écoles, la fourniture des chevaux de relais, le logement et l'entretien des soldats. Elle délibère et fait des propositions sur les lois et les mesures d'intérêt général dans leur rapport avec les intérêts particuliers de la Galicie et de la Lodomérie, que ces lois et ces mesures soient déjà promulguées ou que la promulgation en paraisse désirable; elle donne son avis quand l'autorité centrale la consulte.

Ajoutons, pour finir, que la diète choisit, dans des proportions déterminées, parmi les quatre ordres dont elle se compose, trente-huit membres, qu'elle envoie siéger au Conseil de l'Empire (*Reichsrath*).

Voilà cette constitution fameuse que la cour a tant prônée, dont elle a fait tant de bruit! Des diètes analogues furent octroyées aux diverses provinces de l'Autriche, afin de leur assurer pour toujours la félicité de l'âge d'or. Ces parlements prétendus ne sont en réalité que des conseils généraux de départements. La Hongrie fut si peu charmée des nouveaux statuts, que pendant plusieurs mois on craignit un soulèvement général. Le mécontentement des Polonais égala celui des Magyars; mais la Galicie est un tombeau d'où ne s'échappe aucune plainte. Seulement, l'ouverture de sa première session, qui devait avoir lieu le 6 avril, fut prorogée au 15 du même mois, « par suite de difficultés notables, dit l'empereur dans son décret, et mon conseil des ministres entendu. »

Après les massacres qui ensanglantèrent Varsovie, le 25 et le 27 février, on écrivait de Vienne à la Bœrsenhalle (le 14 mars 1861) : « On est persuadé dans nos cercles officiels que le gouvernement russe fera des concessions aux Polonais. Cette éventualité serait doublement grave pour l'Autriche, car les satisfactions obtenues par la Pologne russe stimuleraient et fortifieraient les aspirations de la Pologne autrichienne. Elle sympathiserait avec la Russie abandonnant les voies du despotisme. » Les Galiciens, en effet, eurent bientôt une preuve incontestable que leurs fers n'étaient pas brisés. La diète réclama pour la province le droit de s'administrer elle-même, de veiller à ses intérêts généraux comme à ses intérêts secondaires, témoigna le plus vif désir que la langue nationale fût employée dans les tribunaux, dans les affaires publiques, dans les écoles et dans les universités. La cour de Vienne lui répondit par des menaces et des voies de fait : elle inonda le pays de troupes et ferma la salle des délibérations. Les étudiants de Lemberg et de Krakovie ayant exprimé les mêmes vœux, elle suspendit

les cours. Elle prononçait un peu plus tard la dissolution de la diète hongroise. Pour le Conseil de l'Empire, qui ne put jamais fonctionner régulièrement, jamais se compléter, cinq ou six provinces refusant d'y envoyer des mandataires, ses séances furent inutiles à la Galicie. Les députés polonais ayant voulu réclamer pour leur pays un système politique moins accablant, on étouffa leur voix. L'absolutisme germanique se soucie bien du titre de représentant! Un député à la diète particulière de la province d'Autriche, M. De Pretis, pour avoir publié dans la *Presse* de Vienne un article où il racontait les persécutions que lui avait fait subir la police, fut expulsé de la capitale et interné à Grætz, pendant les derniers jours du mois de mars 1861. Il eut beau protester, invoquer son mandat : on fit la sourde oreille et on maintint la décision. En septembre, il fallut dissoudre le Conseil de l'Empire, cette locomotive paralysée qui n'avait pu bouger de place!

Les chartes, les règlements protecteurs ne signifient rien, n'empêchent rien, si on ne les pratique pas avec sincérité. Qu'importe une chambre élue, qu'importe une représentation nationale, quand on altère l'esprit de la loi, quand on impose silence aux délégués de la nation et réduit les séances du parlement à une vaine comédie? C'est une tactique fort usitée maintenant que de frapper la démocratie avec ses propres armes, d'égarer le suffrage universel ou restreint, par exemple, en lui bandant les yeux; on dénature même le langage, et on donne constamment à la liberté le nom de servitude, à la servitude le nom de liberté. L'indépendance véritable, d'après les nouveaux docteurs, consiste dans l'excès de l'obéissance, et l'on est esclave, dès qu'on peut faire ce qu'on veut.

Toute oppression politique a pour complément et pour instrument nécessaires l'oppression intellectuelle. Lorsqu'on veut qu'une nation tourne la meule, on lui crève les yeux, comme au héros juif. Ce peuple auquel on refuse obstinément l'exercice de ses droits, il ne faut pas qu'il puisse les comprendre. En Galicie, comme ailleurs, l'Autriche a donc toujours comprimé la pensée, toujours atrophié les cerveaux. On a vu comment elle repoussait, avant 1861, les efforts de la diète, qui demandait qu'un plus grand nombre d'élèves fussent admis dans les collèges de Lemberg, qu'on établît une faculté de médecine à l'université de ce chef-lieu, qu'on employât la langue polonaise dans l'enseignement public et autorisât les hautes classes à subventionner de leurs propres fonds un théâtre national. L'obscurantisme a partout débilité les esprits dans l'Irlande autrichienne, jouant le rôle des scolytes, des ignobles vers qui rongent tout vivants les chênes majestueux et les hêtres séculaires. Avant l'usurpation de Krakovie, cette république de 130,000 citoyens avait 59 écoles primaires, où 3,236 élèves, garçons et filles, recevaient l'instruction qui double la valeur de l'homme. C'était un élève sur trente indigènes. Le diocèse de Przemysl, dans la Galicie, comptait en 1856 un million et demi d'habitants; or, 13,702 élèves seulement y étudiaient sous la patoche de professeurs

germaniques ; c'est-à-dire un élève sur cent personnes ; 101,860, filles et garçons y attendaient, y attendent encore l'éducation que l'État ne leur fait pas donner. Pourquoi cette différence ? Krakovie se gouvernait elle-même ; la Galicie étouffe dans la machine pneumatique du gouvernement autrichien.

Et pourtant c'était bien peu de chose que la liberté de Krakovie ! Dans leurs protestations du mois d'octobre 1846, les habitants de la république confisquée se plaignaient ainsi à l'Europe inattentive ? « Depuis plusieurs années, notre indépendance n'existait que de nom. Les trois résidents de nos trois protecteurs étaient tout-puissants, et celui d'Autriche donnait même ses ordres dans les moindres détails de l'administration. Notre existence politique ne se manifestait plus que par quelques priviléges, tels que la liberté de commerce, le droit de battre monnaie, l'exemption du recrutement, la modicité des impôts, l'usage de la langue polonaise dans toutes les administrations, un système d'enseignement moins défectueux, plus libéral qu'en Autriche et en Russie.

« Du reste, notre président, l'abbé Schindler, était un employé autrichien ; le chef de notre clergé, l'abbé Lentowski, avait été désigné par le gouvernement russe ; notre police, très-nombreuse, était composée d'agents autrichiens ; les officiers de notre milice étaient tous des Allemands, et les soldats réguliers sortaient tous de l'armée autrichienne.

« Les rigueurs de la censure et de la police, auxquelles nous soumettaient nos protecteurs, étaient si outrées, que dans les pays les moins libres de l'Europe, même dans la malheureuse Pologne soumise aux Russes, on voyageait et on imprimait plus librement que chez nous. »

Ainsi donc, ce n'était pas seulement sur le territoire dérobé par eux que les Habsbourgs étendaient leurs ténèbres : ils faisaient la nuit au delà, ils masquaient la lumière, autant que possible, aux citoyens *indépendants* de Krakovie. A ces Polonais libres encore, ils témoignaient, comme de nos jours aux Polonais russes, la sympathie la plus franche et la plus dévouée... en les serrant à la gorge et en leur mettant la main sur les yeux.

Pas une classe de la population galicienne n'échappe aux tendresses du gouvernement. Joseph II avait ordonné, en 1789, d'établir une école dans chaque commune israélite ; le décret ne fut point exécuté, l'empereur étant mort l'année suivante. Un peu plus tard, la cour ajouta un cinquième à l'impôt de prestation, pour construire enfin les salles d'étude et subvenir aux autres frais. En 1797, elle rendit cette contribution plus directe et l'augmenta. Les sommes nécessaires furent recueillies, mais pas une école n'a été fondée. Les Israélites ont dû instruire eux-mêmes leurs enfants ou les envoyer dans des pensions particulières : huit seulement sont ouvertes, à Brody, à Lemberg et à Rzeszow.

Le gouvernement a permis d'établir dans la seconde ville une école et une académie, ayant pour but de propager les connaissances agro-

nomiques et industrielles. On les a fondées, mais ce ne sont pas les Polonais qui en profitent. Elles servent à instruire les fils des fonctionnaires allemands; leurs cours terminés, ils se gardent bien de rester dans le pays, mais vont appliquer ailleurs ce qu'ils ont appris sur le territoire galicien. Dès lors, en quoi leur éducation profite-t-elle aux indigènes?

Si l'on comprime l'enseignement de cette façon, imaginez-vous comment on doit traiter la presse périodique et la littérature! On les mène à la mort, comme le comte Lally, avec un bâillon dans la bouche. La province entière ne renferme que cinq imprimeries, et quelles imprimeries! Trois fonctionnent à Lemberg, une à Tarnow et une à Przemysl. La dernière, où l'on ne compose que des chants d'église, est la propriété d'un Polonais; des Allemands possèdent les quatre autres, la race germanique étant favorisée sur tous les points. La Galicie a cent quarante-huit lieues de long, quarante-deux de large, et nourrit cinq millions cinq cent mille habitants. Eh! bien, l'on n'y publie qu'un très-petit nombre de journaux sur lesquels ne figure jamais une nouvelle politique; on y voit seulement s'étaler avec candeur un certain nombre de faits divers. Si donc l'Europe ne sait presque jamais rien de ce qui se passe en Galicie, les Galiciens, plus mal informés encore, ne savent jamais rien de ce qui se passe en Europe. Grâce à la cour, ils vivent dans la simplicité des premiers âges. Mais cette ignorance ingénue développe peu les cerveaux.

Et la censure! Ah! la censure autrichienne est un idéal qu'on ne dépassera jamais! Il faut lui soumettre non-seulement les manuscrits et les gravures, mais les peintures. Il y a des coloristes séditieux; ils pourraient dans le coin d'un tableau glisser une allusion politique, et alors jugez du péril qui menacerait l'empire des Habsbourgs! En 1822, un livre intitulé *Cravatiana, ou l'Art de mettre sa cravate*, fut supprimé à Vienne, parce que l'auteur y décrivait les nœuds à la Riégo, qui étaient alors de mode, et que Riégo commandait les patriotes espagnols dans leur lutte contre Ferdinand VII. Les lectures les plus récréatives, les plus légères que permette la police, sont les œuvres de sainte Thérèse et de sainte Catherine de Sienne. Dans la capitale de l'Autriche, on demandait à un censeur nommé Lange la permission de jouer le *Don Carlos* de Schiller: « On ne peut empêcher la représentation des œuvres classiques, remarqua le digne personnage; mais il faudra supprimer dans cette pièce l'amour inconvenant du jeune prince pour sa belle-mère. » Un auteur appelé Murchar, ayant écrit un ouvrage sur l'ancienne Pannonie, racontait, dans les termes mêmes de Dion Cassius, la grande révolte des habitants contre les percepteurs et les douaniers romains. Le censeur biffa quelques passages et en modifia quelques autres, « parce que cette insurrection furieuse lui semblait d'un mauvais exemple, et pourrait, disait-il, engager certaines personnes à ne pas payer leurs contributions (1). » Les œu-

(1) Édouard Vehse: *Geschichte des œsterreichischen Hofs und Adels*, tome X, page 60 et suivantes.

vres autrichiennes étant ainsi mutilées, celles des Polonais en Galicie doivent être l'insignifiance même pour obtenir le visa. On laisse un peu plus de latitude aux écrivains allemands du pays, façon adroite d'engager les autres à étudier la langue teutonique et à l'employer. Personne d'ailleurs, dans aucune partie de l'Empire, n'a le droit de faire imprimer ses écrits au dehors, sans une permission expresse de la chancellerie aulique à Vienne. La même autorisation est indispensable pour recevoir des journaux et des livres étrangers. Quant aux volumes et aux feuilles périodiques venant de la Pologne russe, ils ne franchissent jamais la frontière. Malheur à ceux qui essayent d'enfreindre ces prohibitions !

Un ancien officier des armées françaises, M. Constantin Slotwinski, chevalier de la Légion d'honneur, bibliothécaire à Lemberg, jurisconsulte distingué, eut l'imprudence de se faire envoyer sans autorisation un livre publié à Paris. Ce livre était tout ce qu'il y a de plus inoffensif. Mais depuis longtemps on soupçonnait M. Constantin de patriotisme et d'un attachement secret à la nationalité polonaise. A minuit, les gendarmes cernent sa maison, l'arrachent de son lit : sa femme, qui était en couches et savait les conséquences d'une arrestation de la police autrichienne, se cramponne au malheureux qu'elle n'espère déjà plus revoir ; les dragons la frappent à coups de sabre et l'assomment à coups de crosse ; elle expire sur-le-champ. Slotwinski, après une détention préventive, fut amené devant une commission expédiée de Vienne et composée de trois juges allemands. Ils le condamnèrent à vingt années de la prison la plus dure (*ad carcerem durissimum*) ; il fut englouti dans les cachots du Spielberg, puis transporté dans les immenses souterrains de Kuffstein, où il perdit presque la raison, poursuivi, ulcéré par d'affreuses images, par le souvenir de sa femme massacrée sur son lit de douleur. Relâché un moment, il mourut en 1846, pendant l'extermination des propriétaires galiciens. On attacha le malheureux savant à la queue d'un cheval robuste, et son sang marqua la route, ses chairs en lambeaux semèrent le passage de l'animal effrayé. Ah ! c'est un gouvernement paternel que celui de l'Autriche !

III

Tous ces genres d'oppression ne satisfaisaient, ne rassuraient pas encore la politique impériale : pour la tranquilliser pleinement, il allait déchaîner dans la Galicie le plus cruel fléau de l'humanité, l'injuste, la perfide et sanguinaire discorde. Deux expédients la mirent en état d'évoquer le monstre. *Divide et impera*, c'était un axiome de la vieille politique, la politique de la ruse et du crime, dont les peuples sentaient les effets sans en connaître les mystères. Comme il n'y a point de classe

moyenne en Galicie, que le conseil aulique, pour l'empêcher de se former, a interdit aux nobles de vendre leurs domaines, les a contraints de garder la propriété exclusive des terres, le problème était facile à résoudre. Semer une défiance perpétuelle entre les seigneurs et les paysans, forcer l'aristocratie à opprimer les travailleurs, avoir l'air de les protéger sans les protéger réellement, et leur témoigner une feinte commisération.

Dans la Pologne russe, le Code napoléon a été partiellement admis et appliqué ; dans la Pologne prussienne, le gouvernement a distribué aux campagnards le tiers des domaines nobles et leur a permis d'acquérir les deux autres tiers, par des arrangements avec leurs seigneurs ; dans la Galicie, les roturiers n'ont obtenu aucun de ces avantages. Les Polonais soumis à l'Autriche sont les plus malheureux de tous.

En 1786, Joseph II abolit le servage : il fit assigner aux agriculteurs une partie des champs qu'ils fertilisaient depuis des siècles, mais sans leur conférer le droit de propriété, ni même celui de quitter la glèbe, s'ils ne fournissaient un remplaçant. Ils avaient seulement l'usufruit du terrain, privilége inaliénable, éternel. Leur part comprenait 4,197,496 arpents ; celle de la noblesse 1,496,850. Les cultivateurs se trouvaient donc établis à perpétuité sur les trois quarts environ des domaines aristocratiques. L'État, en échange, imposait aux vassaux l'obligation de travailler trois jours par semaine pour leurs seigneurs.

Mais les paysans pouvaient refuser d'obéir, et il fallait trouver moyen de les soumettre. La cour inventa une procédure longue, minutieuse, cruelle, aboutissant à l'exécution militaire, à l'emprisonnement simple, puis à une détention aggravée par le jeûne, les chaînes, la bastonnade, les travaux forcés. On n'employait ces mesures violentes que sur la réquisition des nobles. Les fonctionnaires disaient alors sournoisement aux campagnards : « Nous ne voudrions point vous maltraiter, mais vos seigneurs l'exigent. Si nous vous torturons, ce n'est pas sans vous plaindre ; c'est même par pitié, par obligeance, pour vous soustraire au despotisme illimité, aux capricieuses fureurs de vos maîtres, qui ne vous laisseraient pas une lanière de peau sur le corps. L'empereur fait ce qu'il peut en votre faveur ; les lois et les vieilles coutumes paralysent ses bonnes intentions. Ah ! si vous étiez soumis à son autorité immédiate ! » Et ces nobles calomniés, le gouvernement les obligeait, les oblige encore à fournir aux paysans des huttes, des céréales, des pommes de terre, des bestiaux, du fourrage, quand ils en ont besoin ; si leur pauvreté y met obstacle, s'ils manquent eux-mêmes du nécessaire, les vassaux ne tiennent pas compte de leur indigence et leur gardent rancune de ne point les soulager dans leur détresse.

Pour stimuler, envenimer la haine du paysan contre le noble, pour la faire fleurir comme une plante empoisonnée, comme une sorte de *bohon upas*, la cour a chargé les seigneurs de lever l'impôt et d'exécu-

ter le recrutement, non point par le tirage au sort, mais par voie de désignation personnelle. Les nobles choisissent les conscrits, et, au besoin, les poursuivent, les font saisir. Ils répondent d'ailleurs des contributions, perdent les sommes que les cultivateurs ne payent point, faute d'argent ou de bonne volonté. Quelles sources d'aversion, quelles causes de luttes, quel affreux champ-clos tracé par la main du pouvoir !

Toutes les contestations sur la propriété, sur les droits des seigneurs et des paysans, qui auraient dû être jugées d'après le code, par les magistrats ordinaires, le gouvernement les a déférées à une immense bureaucratie allemande, « chargée d'entretenir la discorde entre les Polonais et dirigée par des espèces de tribunaux administratifs, secrets et amovibles, qu'on appelle *Kreisaemter*. Ainsi, des milliers d'Allemands interviennent, non pas pour lever eux-mêmes les impôts, non pas pour opérer la conscription par eux mêmes, mais pour servir, en quelque sorte, de tuteurs aux populations rurales, pour recevoir leurs plaintes, leurs dénonciations, pour les exciter sans cesse contre cette malheureuse noblesse, à laquelle on a imposé la triste et déplorable mission de faire peser sur les paysans, malgré elle, tout ce qu'il y a d'onéreux et d'impopulaire dans l'autorité publique (1). »

En vain les seigneurs protestaient, réclamaient, voulaient affranchir leurs vassaux. La cour les forçait à jouer le rôle de tyrans, qu'elle leur avait assigné dans le drame de sa lugubre politique. Pour avoir dispensé leurs paysans de la corvée, les seigneurs Vincent Zaboklicki, Léon Zaleski et plusieurs autres encore furent estimés rebelles, condamnés *ad carcerem durissimum* et envoyés au Spielberg. Ceux qui voulaient accorder aux travailleurs le droit de propriété, passaient pour des communistes. En 1845, les États de Galicie implorèrent de Ferdinand I[er], comme une grâce, la permission d'affranchir les paysans, de leur octroyer la possession pleine et entière des champs cultivés par eux. Cette noble et touchante supplique ne fut pas écoutée (2).

Un pareil système prévenait tout accord entre la noblesse et le peuple pour résister au gouvernement. Mais il permit à la cour de lancer les paysans contre les seigneurs, de faire massacrer les propriétaires par leurs vassaux. Ayant formé sa meute, elle devait tôt ou tard lui livrer une proie. L'aristocratie avait des idées libérales, des aspirations patriotiques ; la multitude, accablée, avilie, ne pensait plus, n'aspirait qu'aux songes ou à la torpeur de l'ébriété. La raison d'État condamnait la noblesse.

En 1844, les violences et les caprices du ciel anéantirent les espérances des laboureurs. La population toujours si malheureuse de la Galicie eut donc à souffrir, en 1845, des douleurs et des privations excep-

(1) Discours prononcé à la Chambre des pairs, le 19 mars 1846, par M. Charles de Montalembert.

(2) On peut la lire dans le *Recueil des Traités, Conventions et Actes diplomatiques concernant la Pologne*, par le comte d'Angeberg, p. 1018.

tionnelles. Dans cette même année, les récoltes furent médiocres, celle des pommes de terre compromise. La grêle ravagea une partie de la province, des maladies contagieuses décimèrent le bétail; les torrents des Carpathes lavèrent et dénudèrent les bas-fonds, les autres courants noyèrent le pays; la Vistule principalement roula au loin ses flots débordés. N'ayant plus d'asiles, plus de provisions, plus de bestiaux, les paysans à moitié nus se répandirent dans les campagnes. Ces troupes de mendiants affamés couchaient à la belle étoile, assiégeaient les portes des villes, mouraient par centaines. Ce fut au milieu de cette navrante situation que l'hiver, le redoutable hiver, surprit la Pologne autrichienne. La noblesse ouvrit une souscription, donna elle-même plusieurs millions de florins. L'autorité s'en empara, les fit distribuer suivant son bon plaisir, en assurant aux victimes de la température et de la politique impériale que le souverain prenait cet argent sur sa cassette.

Les émigrés, les patriotes polonais crurent le moment favorable pour une tentative d'affranchissement et de revendication. Les plus ardents se réunirent à Krakovie, préparèrent une expédition dans les cercles voisins de Tarnow et de Bochnia, où ils voulaient appeler aux armes les seigneurs et les paysans. Metternich en fut instruit, chargea les autorités locales de pratiquer dans cette occasion, comme toujours, le système d'extermination préventive qu'affectionne l'Autriche. Le gouverneur de la province, qui était l'archiduc Ferdinand d'Este, Milbacher, préfet de Lemberg, Krieg, président du conseil provincial, plusieurs présidents de cours judiciaires, et un nommé Breindl, staroste ou préfet du cercle de Tarnow, formèrent un sinistre conciliabule. Bientôt après, de sombres messagers parcoururent les campagnes; ils entraient mystérieusement dans les cabarets juifs, disaient tout bas que la noblesse complotait un massacre général des agriculteurs, puis disparaissaient. Les employés du gouvernement exprimaient des craintes analogues. Les chefs de cercles convoquèrent en certains endroits les bourgmestres des villages, leur tinrent les mêmes propos et ajoutèrent qu'en leur donnant cet avis pour le salut des classes rurales, le gouvernement autorisait celles-ci à traiter les seigneurs comme les seigneurs voulaient traiter les campagnards. En même temps, on libéra huit mille recrues galiciennes et on les dissémina dans le pays. Un nommé Jacques Széla, criminel sorti des bagnes, fut chargé d'organiser la tuerie, avec deux de ses parents. Les juifs devaient les seconder, et c'était pour eux une fête que d'animer les chrétiens à s'entre-détruire; ils maudissaient, d'ailleurs, et exécraient la noblesse, parce qu'elle avait formé des sociétés de tempérance.

Enfin, les libérateurs, qui ne savent point que leurs projets sont connus, passent la frontière autrichienne pendant la nuit du 19 au 20 février. Ils devaient se réunir au village de Lisia-Gora, où les attendait Léon Czechowski, major de l'armée polonaise en 1831, avec une centaine de jeunes gens, et marcher ensuite sur Tarnow. Mais ils furent

cernés avant d'avoir rejoint cette troupe vaillante : guettés par la police impériale, les uns et les autres furent garrottés, maltraités, jetés dans une cave. Un détachement de cavalerie, expédié de Tarnow, vint les chercher. On les entassa sur des charrettes pour les conduire dans cette dernière ville. Battus à coups de fléaux, mutilés à coups de fourches, de piques, de haches, pas un seul n'y arriva vivant. Le colonel Ludewig, au lieu de les faire épargner, encourageait leurs bourreaux.

C'était le prologue et même le début de la tragédie : le sang coulait. De funèbres acteurs, des hommes à cheval, parurent dans les villages, annonçant l'approche des seigneurs, qui venaient pour égorger les paysans. « A quelques lieues d'ici, on massacre vos frères, disaient-ils. Levez-vous et marchez. » Puis ils piquaient des deux et s'éloignaient au galop sur la neige durcie, allant répéter ailleurs l'inquiétante nouvelle. Les campagnards effrayés se groupaient, délibéraient en tumulte. Des émissaires, des employés du gouvernement autrichien, ayant substitué la blouse à leur costume ordinaire, se mêlaient parmi eux, en même temps que les soldats libérés de Jacques Széla. Pour que des souvenirs, des liens d'affection ou de reconnaissance ne les fissent point hésiter, on les menait dans une commune voisine, où leur terreur furieuse pouvait se donner libre carrière. Les juifs avaient depuis le matin gorgé d'eau-de-vie ces défenseurs de l'ordre, ces champions de la légalité. Ils envahissaient le château, ils mettaient à mort tout ce qu'ils rencontraient, et pillaient ensuite.

Széla, son fils et son beau-frère, les chefs élus de cette jaquerie gouvernementale, donnèrent l'exemple, comme c'était leur devoir. Ancien vassal de la famille Bogusz, soupçonnant ses maîtres de l'avoir dénoncé, fait condamner pour plusieurs vols, Jacques voulut commencer par eux son œuvre officielle. Le voilà dans ce manoir où il n'entrait jadis que d'un air humble et respectueux. Stanislas Bogusz, l'aïeul de la famille, vieillard de quatre-vingt-sept ans, avait cherché, quoique malade, un refuge au grenier. Le repris de justice le cherche, le trouve, le jette par la fenêtre. Il n'était pas mort. Ses enfants et ses petits-enfants se réunissent autour de lui, demandent avec larmes qu'il soit épargné. Jacques le promet, si on lui livre tout le numéraire actuellement au château. On l'apporte. Le bandit fait alors tirer sur le vieillard, et comme ses malandrins avinés le manquent, Széla fils et quelques paysans l'assomment à coups de fléaux. La boucherie continue alors. Titus Bogusz, âgé de trente ans, est à son tour précipité du grenier, où il avait aussi cherché un asile ; on le torture avec acharnement, jusqu'à ce que la mort miséricordieuse le rende insensible aux fureurs de ses bourreaux. Pendant ce temps, leurs associés tirent de la cave d'une maison voisine Stanislas Bogusz, un enfant de quatorze ans, et l'égorgent. Un paralytique, Nicodème Bogusz, qui ne pouvait passer pour un conspirateur, ni renverser la dynastie impériale, est assommé ensuite. D'autres membres de la famille, puis l'intendant, le précepteur, les chefs de service, un greffier, un voisin qui se trouvait là,

seize personnes en tout sont impitoyablement massacrées. Ainsi débutait la justice de la cour. Cette prouesse accomplie, on vola et brisa tout ce qu'on put voler et briser. Il n'y a que les gens bien pensants pour faire les choses d'une manière aussi complète.

Cependant, les ordres du prince de Metternich s'exécutaient ailleurs avec le même succès. A Olosna, un homme honorable entre tous, M. Kotarski, voulut calmer et désabuser la multitude. Sans armes, sans défiance, n'ayant avec lui que son régisseur, il va trouver les campagnards réunis au cabaret. Pendant qu'il les raisonne, l'un d'eux s'échappe, court à Tarnow sans prendre haleine et annonce que le propriétaire d'Olosna cherche à soulever le peuple, bien mieux, qu'il marche déjà sur Tarnow avec quelques milliers d'hommes. Breindl, épouvanté ou feignant de l'être, rassemble une vingtaine de ses agents, les expédie vers le rebelle, et fait proclamer qu'il paiera sa tête mille florins allemands.

Loin de se calmer, les villageois avaient appréhendé au corps leur maître et son mandataire, pour les aller vendre à Tarnow. En route, on les met sur une charrette, on leur adjoint le curé du lieu, qui était venu au devant des frénétiques avec le saint-sacrement. Puis, les campagnards font halte sur un endroit de la route, que signalait à leur vénération l'enseigne d'un cabaret. Ils y boivent deux ou trois heures, pendant que les captifs se désespèrent. Arrive au galop une nouvelle troupe de paysans, qui crient de tous leurs poumons : « Tuez-le, tuez-le : c'est un rebelle ; sa tête vaut mille florins ! »

Aussitôt les rustres s'élancent hors du bouge. Dans leur exaltation, ils renversent la charrette, foulent aux pieds les victimes. Kotarski meurt aussitôt sous les coups ; son intendant est presque broyé par les bâtons. Quelques femmes se jettent au devant du prêtre déjà grièvement blessé, le sauvent, l'emmènent chez l'une d'elles. Le corps du seigneur fut livré entièrement nu aux autorités compétentes, qui exécutèrent leur promesse et payèrent le prix du sang. Ce fut le meurtre qui coûta le plus cher.

Le taux général était de vingt-cinq francs par cadavre (10 florins d'Autriche) ; de douze francs cinquante centimes par prisonnier vivant. N'était-ce pas dire aux assassins : « Ne nous amenez que des corps morts ? » Les plus avisés comprirent l'insinuation et s'arrêtaient un moment aux portes des villes pour tuer leurs captifs. Assommés ou égorgés, ils valaient le double.

Un grand nombre de seigneurs fuyaient dans les villes, espérant y trouver un abri et la protection de la loi. Mais des troupes régulières, faisant cercle alentour, les renvoyaient aux assassins patentés du pouvoir. Un propriétaire âgé de quatre-vingt-cinq ans, M. Lanowski, de Pstrongow, ayant pénétré dans le chef-lieu de son district, supplia en vain le staroste de lui donner asile ; ses deux fils l'accompagnaient, et une sombre nuit d'hiver, qui tombait du ciel, rendait sa prière plus émouvante. Pour toute réponse, le gouverneur les fait conduire bruta-

lement hors de la ville par deux agents de police. A deux cents pas, les fugitifs rencontrent une bande de paysans avinés, qui rôdent à la lueur des torches. Ils massacrent les deux fils de Lanowski sous les yeux de leur père, et s'adressant avec ironie au vieillard transporté de douleur et d'indignation :

— Qu'allons-nous faire de vous, Monsieur? lui disent-ils.

—Me tuer, je l'espère bien, leur répond le vieillard ; vous avez assassiné mes fils ; je ne vous demande que la mort, une mort prompte et sans tortures.

Avisant alors parmi les meurtriers un individu qu'il connaît, il tire ce qu'il lui reste d'argent et le lui donne :

— Tiens, tu es mon filleul, lui dit-il; je ne t'ai jamais fait que du bien. Tu as un fusil chargé, mets-moi en joue et délivre-moi de la vie.

Le paysan l'ajuste, presse la détente, et Lanowski tombe raide mort.

Toutes sortes de lugubres détails accrurent l'horreur de ce drame ministériel. En quelques endroits, c'étaient les cloches qui donnaient le signal du carnage, comme à la Saint-Barthélemy. Dans le domaine de Zgorska, le propriétaire, M. Broniewski, fut martyrisé devant sa femme, que l'on contraignit d'assister au spectacle : on lui coupa la langue, le nez, les oreilles, tous les doigts des mains, on lui creva les yeux. Le régisseur de la maison fut scalpé. Les prêtres eux-mêmes expiaient dans les tortures leur patriotisme. L'abbé Goleski, voyant accourir des furieux vers son presbytère, met un fusil sur son épaule et gâgne la forêt voisine. On lui donne la chasse, on le saisit, on le désarme, on l'accable de mauvais traitements, et on le jette évanoui sur un chariot. Pendant le trajet, il revient à lui, se lève; on redouble de coups, il se défend avec l'énergie du désespoir. Assommé à plusieurs reprises, il vivait encore. On passe près d'un cimetière, il s'échappe de la voiture et se traîne vers le lieu de l'éternel repos. Les assassins l'y poursuivent. Tout à coup, pâle, sanglant, mutilé, il se dresse, comme le spectre de Banquo, sur une pierre sépulcrale. Les paysans croient voir une apparition ; leurs cheveux se dressent d'horreur, et ils prennent la fuite sans oser regarder derrière eux. On trouva, deux jours après, dans le cimetière, le cadavre de l'abbé, à demi mangé par les chiens.

Dans le nombre des victimes apportées à Yaslo et payées comptant aux assassins, on remarqua un petit garçon de neuf ans, à qui ses bourreaux avaient crevé les yeux.

M. Broski, un seigneur, étant décédé la veille des massacres, l'abbé Frully attendait dans son château les personnes convoquées pour le service funèbre. Les bandes impériales surviennent, coupent la gorge à l'innocent ecclésiastique, se mettent en embuscade, guettent les parents et les amis. Dès qu'une voiture est arrivée, on l'entoure, on assassine les domestiques, on tire les maîtres du carrosse, on leur brise la tête avec des fléaux, on les perce avec des fourches, on les sabre et leur ouvre la poitrine. A Niedzwiadka, ce furent au contraire tous les invités d'une noce qui périrent. Le cortége fut surpris par les paysans

et les soldats libérés, au moment où il se rendait à l'église ; les défenseurs de l'ordre se jetèrent sur les conviés, ne laissèrent pas une personne vivante. On ne prit point la peine d'enterrer les cadavres; ils furent mangés par les chiens, qui, en Galicie, ne sont pas beaucoup plus heureux que les hommes.

Quinze cents victimes périrent en quelques jours ; cinq cents moururent de leurs blessures. « Nous aurons trois heures de besogne et cinquante ans de repos, » avait dit le chef du ministère, et on avait exécuté ponctuellement ses ordres (1). Si on avait arrêté, jugé les suspects, on n'aurait pu en condamner à mort qu'une dizaine, une vingtaine au maximum. Il était bien plus avantageux pour la politique impériale d'en faire exterminer deux mille, par mesure préventive.

Les nobles tués, les rustres vainqueurs, la paix du tombeau régnant sur tout le territoire de la Galicie, la cour jugea momentanément inutile d'exciter les deux classes l'une contre l'autre. Il fallait découvrir, mettre en usage un nouveau principe de dissensions, ou laisser le calme se rétablir dans les esprits. Ce n'était pas le compte du gouvernement autrichien. A partir de 1847, il exploita une insignifiante distinction de races. Les Polonais qui habitent la zone orientale de la province, diffèrent en quelques points de ceux qui peuplent la zone occidentale. Les derniers sont catholiques et parlent l'idiome polonais le plus répandu ; les autres appartiennent au rit grec uni ou non uni, et parlent le dialecte ruthénien. La cour profita de ces nuances d'une même nationalité pour créer deux nations imaginaires; elle mit sans cesse en opposition les deux moitiés de la province, les catholiques et les chrétiens du rit grec, les Polonais et les Ruthènes, la langue des premiers et le dialecte des seconds.

Je m'arrête, car l'espace se dérobe sous mes pieds. Si l'on voulait sonder jusqu'au fond l'abîme de la tyrannie autrichienne dans la seule Galicie, on aurait besoin d'un câble immense. Nous l'essaierons plus tard; mais nous venons d'en dire assez pour convaincre le lecteur de l'indescriptible misère, de l'abaissement et de la désolation où languissent les Polonais soumis à la cour de Vienne. Rappelons, pour finir, deux peccadilles. Peu de temps après les massacres officiels commandés par le prince de Metternich, approuvés par M. Guizot, la république de Krakovie, que protégeaient en vain les fameux traités de Vienne, fut annexée violemment à cette chaîne de forçats nommée l'Empire autrichien. En 1848, au mois d'avril, sous le prétexte le plus injuste, le gouvernement paternel fit bombarder Krakovie, la soumit sans peine et livra la population au sabre des Croates, les biens de la classe fortunée aux mains avides des pandours.

(1) Voyez, pour les preuves, *les Massacres de Galicie*, par Léonard Chodsko (1 vol. in-18, chez Dentu). C'est un ouvrage décisif et complet, qui a rendu toute discussion impossible.

IV

Voilà comment l'Autriche affame, exténue, abrutit, décime et martyrise les Polonais soumis à son pouvoir usurpé, comment elle étouffe leurs cris dans les ténèbres et cache leur supplice aux yeux de l'Europe. Ces faits établis, quel homme voudra croire à sa sympathie affectée pour la Pologne? Quoi donc! elle torturerait les uns et voudrait sauver les autres? Elle étranglerait ceux-ci, et voudrait assurer l'indépendance, le bonheur de ceux-là! O Tartuffe, laisse tomber ton masque! La contradiction est trop flagrante, le mensonge trop manifeste. Tu as manqué ton coup!

Les projets de la politique impériale sont tout différents de ceux qu'elle affiche.

Elle ne veut pas l'affranchissement de la Pologne russe, parce que cet affranchissement aurait pour conséquence inévitable de lui faire perdre la Galicie. L'empereur d'Autriche n'a aucune illusion à cet égard, ne peut en avoir aucune. Le 4 janvier 1861, une députation galicienne et krakovienne présentait au ministre d'État, M. de Schmerli un mémoire où se trouve le passage suivant : « Nous avons l'honneur « de représenter à votre Excellence, que les habitants de notre pro- « vince, Polonais et Ruthéniens, forment depuis des siècles, par un « acte d'union volontaire, une seule et même nation, et malgré le « sort qui brise momentanément l'unité de leur ancienne patrie, ils « n'ont jamais cessé et ne cesseront jamais d'en appeler aux droits « séculaires et imprescriptibles de leur nationalité, que la Providence « a consacrés elle-même. Pour nous, la Pologne, aujourd'hui démem- « brée, reste toujours la mère-patrie ; un Polonais, à quelque souverai- « neté qu'il obéisse, est toujours un frère pour nous. Devant le ministre « d'un souverain catholique, dont l'illustre maison a donné deux rei- « nes au trône de Pologne, l'aveu de ces sentiments nous sera per- « mis sans doute. Vainement voudrions-nous les taire, le monde ne « nous croirait pas et, dans notre malheur, nous refuserait jusqu'à « l'estime. »

Si donc la Pologne russe brise dans la main du Tsar le fouet et la hache qui lui tiennent lieu de sceptre, son premier soin sera de revendiquer le duché de Posen et la Galicie, ou pour mieux dire, les huit millions et demi d'habitants qui peuplent ces deux provinces se lèveront d'un mouvement unanime, briseront leurs chaînes et leurs menottes dans un élan suprême et irrésistible. Or, ni la Prusse ni l'Autriche ne veulent rendre le territoire qu'elles ont dérobé à la Pologne. Jamais la cour de Vienne, si elle n'y est forcée, n'abandonnera la Galicie, une province éminemment fertile, grande à elle seule comme la Belgique et

la Hollande, qui, mieux administrée, nourrirait sans peine dix millions d'habitants. Aussi a-t-elle fait en 1834, pour la conserver à tout prix, un traité avec la Russie et la Prusse, dont voici la clause principale :

« Chacun de nous tiendra en disponibilité trente-cinq mille hommes, disent les trois larrons, afin de pouvoir agir sur-le-champ. Si des troubles éclataient sur un point quelconque de la Pologne, qui nécessiteraient une plus grande force que l'État menacé n'en aurait à sa disposition dans le premier moment, il aurait le droit de requérir le corps allié le plus voisin, et celui-ci marcherait même sans attendre la réquisition. Il n'y aurait donc, en cas d'une nouvelle tentative révolutionnaire en Pologne, aucune différence entre les troupes de nos puissances alliées; elles seront employées pour le même but, et entreront sans aucune difficulté sur les territoires respectifs. »

Est-ce clair, et peut-on se promettre plus ouvertement un mutuel appui? Or, ce pacte menaçant n'a pas été abrogé. Les souverains attendent un moment favorable pour le mettre à exécution. La peur de la France et de l'Angleterre les retient seule, les a seule retenus. Mais la Prusse et l'Autriche ont manifestement ou secrètement secondé les Russes. La cour de Vienne a interné ou emprisonné cinq mille volontaires polonais, mis la main sur Langiewicz. De quel droit ?

Le système de dépopulation pratiqué depuis quelques jours dans la Pologne russe, la guerre sociale provoquée entre les paysans et les nobles, la tête des seigneurs mise à prix, l'horreur des supplices ajoutant aux angoisses de la mort, tous ces procédés atroces sont d'origine autrichienne, comme les dragonnades, les tortures, les scènes d'abattoir, qui ont ensanglanté nos provinces méridionales, après la révocation de l'Édit de Nantes. Mourawiew imite Haynau, ses massacres, ses pendaisons, ses cruautés envers les femmes. Alexandre II a évidemment subi l'influence occulte des politiques de Vienne : ils redoutaient ses concessions à l'esprit national des Polonais, et ils l'ont poussé dans le crime, afin de ne pas desserrer le carcan des Galiciens. Dans les premiers jours de cette année, quand la Russie s'apprêtait au carnage, l'Autriche *libérale*, pour la stimuler, pour lui donner l'exemple, accablait la Vénétie de rigueurs nouvelles.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur l'avenir.

Ou la Pologne russe ne pourra soutenir indéfiniment la lutte contre les soldats du Tsar. Si elle est vaincue, l'Europe laissera-t-elle le boucher moscovite plonger ses bras jusqu'aux épaules dans le sang humain?

Ou la Pologne lassera la rage, épuisera les forces de sa cruelle ennemie. Alors, spectacle infâme ! on verra la Prusse et l'Autriche se jeter sur elle, promener partout l'incendie et le carnage, déshonorer notre siècle et l'humanité par une barbarie sans nom, par une œuvre digne de l'enfer. Les nations chrétiennes et civilisées laisseront-elles accom-

plir ces forfaits sous leurs yeux, attendront-elles patiemment et honteusement la fin du carnage?

Elles se prépareraient un châtiment terrible; car, dans l'histoire, tous les crimes, toutes les faiblesses, toutes les erreurs même sont punies. Les particuliers meurent; les nations vivent toujours, et l'heure de l'expiation arrive infailliblement pour elles.

Ainsi donc, l'Autriche n'a qu'un but, tromper, endormir l'Europe, donner aux égorgeurs moscovites le temps d'achever leur besogne.

S'ils ne sont pas assez nombreux, assez forts pour l'achever, elle leur prêtera son aide, et, en attendant, elle aiguise son couteau loin de tous les regards.

Pour le moment, elle joue le rôle d'un voleur, qui fait le guet dans la rue, pendant que son complice égorge et pille dans la maison. Elle mystifie les puissances occidentales, comme elle a mystifié la France en 1855 et en 1856, où, au lieu de remplir ses obligations, elle envahissait les Principautés danubiennes, croyant s'y installer à jamais. Napoléon III lui-même a dénoncé publiquement ses manœuvres déloyales. Je ne puis tout dire ; mais que les hommes d'intelligence examinent la marche tortueuse de la politique viennoise, son air louche, ses paroles ambiguës, et il ne leur restera aucun doute. Or, pourquoi ménager un gouvernement qui doit disparaître bientôt de l'Europe ? Avec un budget de sept cents millions, il a trois cents millions de déficit par an et une dette de six milliards ! Ce vieux symbole de toutes les réactions, de toutes les oppressions, a fini de jouer son rôle ; sa mission historique, mission effroyable et désastreuse, que l'ignorance, la sottise et toutes les mauvaises passions rendaient seules possible, cette mission de mort est terminée. Son organisme vital ne fonctionne plus que par soubresauts, par des moyens ruineux et factices, qui hâtent sa décomposition. L'Autriche est marquée du signe funèbre : cette logique des faits, qu'on nomme la Providence, creuse en ce moment son tombeau. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, qu'on la secoure ou qu'on l'abandonne, qu'on trouble ou qu'on respecte son agonie, rien ne peut la sauver. Les cloches qui doivent tinter ses funérailles s'apprêtent à sonner d'elles-mêmes, et le fossoyeur attend, avec la pelletée de terre qu'il va jeter sur son cercueil.

27 Juin 1863.

Alfred MICHIELS.

Paris, imp. de L. Tinterlin, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

Paris, imprimerie de L. TINTERLIN, 3, rue Neuve-des-Bons-Enfants.